



**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 14 du mois de décembre, à 20h00,  
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 8 décembre 2023,

**Etaient présents** : M. FRANÇOIS, Maire – Mme QUESNEL – M. CHAMBERT – Mme TOURON – M. COURTOIS – Mme SANTOS FERREIRA – Mme MAGNÉ – M. CHAMBÉLIN – Mme BOUVILLE – M. GONIDEC – Mme SCHMITT – M. BEAUNE – Mme FONTAINE AUGOUY – M. BRUCKMULLER – M. GRANCHER – M. BELLACHES – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE – M. ROUXEL – M. NEVE – M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaient absents** :

**Absents excusés** :

M. BERGER donne pouvoir à M. FRANÇOIS  
Mme LAPLAIGE donne pouvoir à Mme FONTAINE  
M. VACHER donne pouvoir à Mme MAGNÉ  
Mme NORMANT donne pouvoir à M. COURTOIS  
Mme ANDRÉAS donne pouvoir à M. BELLACHES  
Mme ROBERTO donne pouvoir à Mme FERREIRA  
M. DUMONTIER donne pouvoir à M. ROUXEL

**Secrétaire de séance** : Mme SCHMITT

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 29

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

**Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Lecture des décisions du Maire**

<b>ANNEE 2023</b>	
<b>99</b>	Le transfert de crédits est effectué dans les chapitres 011, 012, 65 et 66 en section de fonctionnement puis au chapitre 20, 21 et 23 en section d'investissement. Ces virements de crédits seront portés à la connaissance du comptable afin de régulariser les inscriptions au budget primitif 2023.

101	Signature d'un contrat de service pour l'hébergement, l'exploitation et les licences des caméras individuelles de la Police Municipale avec la société STROOPER - MYLBE BT GROUP, sise 121 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, pour la somme de 288€ HT par appareil, soit 1 382,40€ TTC par an. Le contrat de service prendra effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'1 an et sera renouvelable par tacite reconduction. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants sur le chapitre 011, compte 6156/112/INFO et l'engagement n°6/2024 a été créé. Le contrat susnommé peut évoluer en fonction de l'éventuelle augmentation des effectifs de la Police Municipale.
102	Demande auprès du Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre du "bouclier de sécurité" année 2024 pour l'acquisition de 4 caméras individuelles en vue d'équiper les agents de la Police Municipale, d'une subvention d'un montant de 1 748€ représentant 30% du montant HT du cout total de l'opération. Le cout de cette opération se porte à la somme de 6 992,40€ TTC.
103	Demande de subvention d'un montant de 3 496€ à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2024) pour l'acquisition de 4 caméras individuelles en vue d'équiper les agents de la Police Municipale. Le cout de l'opération se porte à la somme de 6 992,40€ TTC.
104	Versement au Foyer de vie de la Garenne du Val de la somme de 1 356€ en dédommagement suite à la détérioration de la clôture due à la chute d'un arbre appartenant au domaine public communal de Mériel lors d'une tempête, sur présentation de la facture acquittée. La valeur de la réparation est inférieure au montant de la franchise du contrat d'assurance. La dépense est inscrite au Budget Primitif 2023.

## **DÉLIBÉRATION N°1 : MISE À JOUR DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'OISE SUD (SIAVOS)**

Le Conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité, d'approuver** les nouveaux statuts du syndicat d'assainissement de la vallée de l'Oise sud (SIAVOS) ci-annexés.

## **DÉLIBÉRATION N°2 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, de supprimer** au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet d'assistante du Maire et de la DGS au grade de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- 1 emploi à temps complet de chargée de facturation du pôle enfance au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,
- 1 emploi à temps complet de chargée d'accueil social au grade d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,
- 1 emploi à temps complet de responsable du patrimoine au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi à temps complet de directeur des services techniques au grade d'agent de maîtrise principal
- 1 emploi à temps complet de responsable de la police municipale au grade de brigadier-chef principal au 18 décembre 2023,

**de créer** au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet de responsable des affaires sociales et du CCAS au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **DÉLIBÉRATION N°3 : RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer aux agents de la filière Police Municipale le Régime indemnitaire selon le tableau.

<b>Cadres d'emplois et grades</b>	<b>Primes</b>	<b>Taux</b>
<b>Chefs de service de Police Municipale</b>		
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)	De 0 à 8
Chef de service de Police Municipale principal de 2ème classe	Indemnité spéciale de fonction des agents de police (ISF)	30% maximum du T.I + N.B.I.
Chef de service de Police Municipale	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	
<b>Agents de Police Municipale</b>		
Chef de police municipale	Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)	De 0 à 8
Brigadier-Chef-Principal	Indemnité spéciale de fonction des agents de police (ISF)	20% maximum du T.I + N.B.I.
Gardien-Brigadier	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	

## **DÉLIBÉRATION N°4 : CONVENTION AVEC LE CIG RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'établissement des dossiers de retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles pour une durée de 3 ans ainsi que tout acte en découlant.

## **DÉLIBÉRATION N°5 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'APPROBATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de modifier la délibération n°2021/03 du 4 février 2021 comme suit :

Revalorisation des participations employeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec :

- Augmentation de 2 € de la participation employeur pour la protection sociale prévoyance, soit un versement forfaitaire de 14 € mensuel,
- Augmentation de 12,5% de la participation employeur pour la protection sociale santé :

<b>Composition de la famille</b>	<b>Par agent adhérent Montant brut mensuel</b>
Assuré seul	14,60 €
Assuré + 1 enfant	20,25 €
Couple	27,50 €
Assuré + 2 enfants	31,50 €
Couple + enfant(s) ou Assuré + 3 enfants et plus	36,00 €

## **DÉLIBÉRATION N°6 : OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité dont 3 abstentions que sont M. DUMONTIER, M. NEVE et M. ROUXEL, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent réparties comme suit :

CHAP	opération	dépenses autorisées 2024	dépenses autorisées 2024	compte
20	Annonces et publications (PLU, marchés)	16 647.50 €	5 000.00 €	2033
	Licences et logiciels		11 647.50 €	2051
	<b>TOTAL 20</b>		<b>16 647.50 €</b>	<b>16 647.50 €</b>
21	Ageancements (plantation arbres)	211 374.00 €	10 000.00 €	2128
	Travaux de voirie		20 000.00 €	2151
	Urgence matériel informatique scolaire		10 000.00 €	21831
	Urgence matériel informatique		20 000.00 €	21838
	Urgence mobilier scolaire		10 000.00 €	21841
	Urgence mobilier		20 000.00 €	21848
	Urgence matériel technique		51 374.00 €	2188
	CPE et enfouissement de réseaux		40 000.00 €	21538
	Ageancement ateliers		30 000.00 €	21351
<b>TOTAL 21</b>		<b>211 374.00 €</b>	<b>211 374.00 €</b>	
23	Travaux liés aux opérations en cours (école CB/musée/crèche/toitures/enfouissement)	571 779.69 €	571 779.69 €	2313
	<b>TOTAL 23</b>		<b>571 779.69 €</b>	<b>571 779.69 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>799 801.19 €</b>	<b>799 801.19 €</b>	

## **DÉLIBÉRATION N°7 : AVIS SUR LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DÉTAIL POUR 2024**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail sur la Ville les dimanches suivants :

- Dimanche 5 mai 2024
- Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

**Prochain Conseil municipal le 8 février 2024**  
**Le Maire clôt la séance à 20h44.**